



2022-74

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le 4 juillet à 18 heures 45.
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY23
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 28/06/2022

Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY,
Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD,
Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS, Bernadette PELISSIER,
Patrice LHOSTE, Roland SEUX, Sébastien GAGNE, Thierry SOLEILHAC,
Valérie GAGNE, Anne-Marie TORE, Sabine JOUVHOMME,

Excusés :

Miche BEGON qui a donné procuration à Christian GIRARD
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Patrice LHOSTE
Christiane PAUZON qui a donné procuration à Danièle VALLERY

**OBJET : PLAN MERCREDI : MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL
AUPRES DU SIVOM DE FLEUVE EN VALLEES**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du plan mercredi, mises en œuvre en 2019 : le SIVOM a obtenu l'agrément de la DDCSPP et de la CAF pour élaborer un seul projet commun pour l'ensemble des accueils périscolaires des communes du SIVOM.

Monsieur le Maire précise que le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés. Il s'agit de la période d'accueil du matin avant la classe, du temps méridien (de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi comprenant le cas échéant un temps de restauration) de la période du soir après la classe et du mercredi en période scolaire.

Pour l'année scolaire 2022-2023, toutes les activités périscolaires continueront donc à être organisées par l'accueil du SIVOM auprès de qui est ainsi confié l'accueil des enfants de l'école publique sur les jours d'école.

Dans ce cadre, le personnel de l'école sera mis à disposition du SIVOM pour ces temps d'accueil. Sont concernés les cinq agents communaux intervenants actuellement à l'école et tout agent contractuel recruté sur les mêmes fonctions.

.../...



2022-74

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CONFIE**, dans le cadre du plan mercredi, l'accueil des enfants de l'école publique, Les Petits Carriers, sur les temps périscolaires, les jours d'école, au SIVOM de Fleuve en Vallées, pour l'année scolaire 2022-2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à mettre en œuvre les formalités nécessaires afin d'assurer la mise à disposition des personnels au SIVOM de Fleuve en Vallées, sur les temps périscolaires les jours d'école pour l'école publique de Blavozy,
- **SIGNIFIE** cette décision au SIVOM de Fleuve en Vallées.

Le Maire,
FRANCK PAILLON

The official seal of the Mairie de Blavozy, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE de BLAVOZY' and 'LE FLUVE EN VALLÉES'. A large, handwritten signature in black ink is written over the seal.

Fait et délibéré le 04/07/2022
Pour extrait certifié conforme